

DEC 018/2024

DECISION

Objet : demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie et de la salle des aînés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Vu la décision n° 04/2019 attribuant la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et l'extension de la mairie et de la salle des aînés au groupement dont le mandataire est WONK ARCHITECTES et validant ainsi l'opération,
- Vu la décision n° 100/2019 modifiant l'architecte mandataire du groupement par avenant au profit de la société ZITA ARCHITECTES,
- Le Maire soussigné,

Considérant l'opération de travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie et de la salle des aînés,

Pour prétendre à la DETR 2024, il est demandé de respecter l'une des thématiques suivantes :

- les travaux de voirie : dessertes, réaménagement de centre bourg, liés aux intempéries, liés aux équipements de sécurité,
- les constructions scolaires du premier degré (y compris les restaurants scolaires),
- les travaux intéressant les autres constructions publics (mairies, églises, patrimoine rural, etc.)
- les travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols,
- les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et la voirie
- les travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques,
- le développement économique ou social : aménagement de zones économiques,
- la mutualisation des services et des moyens : maintien de service public, projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité, création de points-relais, espaces mutualisés de services au public, projets de création des maisons de santé ayant reçu l'agrément de l'agence régionale de santé (ARS).

Le taux de subvention sollicité ne doit pas dépasser 40% du coût total hors taxe de l'opération. Les opérations dont le montant excède 1.000.000€ doivent être scindées en tranches fonctionnelles.

Afin de répondre aux demandes de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), la rénovation de ces équipements a été jugée nécessaire afin de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite mais aussi de répondre aux normes électriques et d'accueillir les habitants dans des lieux agréables.

Le coût estimé des travaux est de 2.672.476,17€ HT.

La société BATISOL ET RESINE retenue pour le lot 10 : Carrelage-Faïences et le lot 11 : Parquet a rencontré des problèmes administratifs et les deux lots n'ont pas été retenus lors de la poursuite de son activité après sa reprise par la société BATISOL FINITION DES HAUTS DE FRANCE.
Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle mise en concurrence pour ces lots.

La présente demande de subvention porte uniquement sur ces deux lots.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financements publics			
Etat	DETR	40 758,97 €	1%
Auto-financement			
Fonds propres		3 151 432,76 €	99%
Total HT		3 192 191,73 €	100%

L'échéancier de la réalisation de ce projet est le suivant :

- Démarrage des travaux de réhabilitation : Mars 2024
- Durée des travaux : 12 mois
- Fin des travaux : Février 2025

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2024 à hauteur de 40.758,97€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 14/02/2024.

Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le / /2024
Publication ou notification le : / /2024

Le Maire
David CALCOEN

Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle
B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52

Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle
**B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax
03.28.62.88.52**